

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 8 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 2 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Mr MOTHES, Mr THUAULT, adjoints

Mme GERVASONI, Mme MELIN, Mme KIRCHER, Mr DARMAGNAC, Mr SOULARD,
Mr PEREIRA, Mme POIROT, Mme LAROUSSE, Mr RICHEZ

Avaient donné pouvoir : Mme VIROULET-L'HOTE à Mr SOULARD
Mme POIROT à Mme KIRCHER

Excusé : Mr THUILLIEZ

ORDRE DU JOUR :

- délibération pour un virement de crédit pour des honoraires d'avocat dans le cadre d'un contentieux avec la SCI le Cantet
- délibération nommant les membres de la commission gestion catastrophe naturelle/sécurité routière
- décision de principe d'instaurer ou non le « permis de louer » sur la commune
- présentation du projet de mise en sens unique d'un tronçon de la « route du Marais » (entrée du bourg)
- validation des devis de travaux pour la salle du Conseil et la salle à l'Espace Coillot
- Informations : -communication de la liste des membres de la commission des impôts directs, projet jardin d'enfant (signature de l'acte notarié, intervention de l'architecte du CAUE, nettoyage du site, demande de soutien de subvention pour l'acquisition), permis d'aménager Diane 3, travaux sur la conduite de transport de gaz qui traverse la commune, repas de fin d'année des seniors, mise en place du dispositif « City Wall
- questions diverses

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence assistée de Mme ALVARO Carine.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020, il est signé par tous les membres présents.

1) **Délibération pour un virement de crédit pour des honoraires d'avocat dans le cadre d'un contentieux avec la SCI le Cantet**

Le maire explique qu'il faut réaliser un virement de crédit pour payer les honoraires d'avocat dans le cadre du contentieux avec la SCI le Cantet qui sont estimés entre 3 000 et 3 800 euros. Le maire propose de virer 4 000 €. Notre assurance nous remboursera 1 200 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
ACCEPTTE le virement de crédits :

: 6226 (honoraires)	+ 4 000 €
: 615221 (entretien et réparation de bâtiments publics)	- 4 000 €

Virement de crédit n°1 /2020

VOTE : unanimité

2) délibération nommant les membres de la commission gestion catastrophe naturelle/sécurité routière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

CREER une commission communale « gestion catastrophe naturelle/sécurité routière »

Sont nommés : POIROT Delphine, Johan PEREIRA, Landry RICHEZ, Jean THUAULT, Didier MOTHE.

VOTE : unanimité

3) décision sur le principe d'instaurer le « permis de louer » sur la commune

Le maire explique que plusieurs retours ont été fait à la mairie concernant l'insalubrité de certains logements locatifs. La commune est d'ailleurs en contentieux avec un des propriétaires. Afin d'éviter ce genre de désagrément il est possible qu'un permis de louer soit instauré sur la commune. Il s'agit en effet de contrôler la salubrité d'un logement locatif par une entreprise agréée avant la mise en location de ce dernier. Le conseil décide d'approfondir le sujet.

4) présentation du projet de mise en sens unique d'un tronçon de la « route du Marais »

Suite à une étude de la Commission Sécurité Routière, le maire propose de mettre en sens unique un tronçon de la route du Marais (entrée du bourg).

Par ailleurs une zone 30km/h sera instaurée dans tout le centre bourg. Ces décisions permettront d'améliorer la sécurité notamment aux abords de l'école.

Avant d'arrêter définitivement le projet une réunion avec les riverains sera programmée.

Le conseil approuve.

5) validation des devis de travaux pour la salle du Conseil et la salle à l'espace « Coillot »

Différentes entreprises ont été sollicitées pour les travaux de rénovation de la salle du Conseil et de l'Espace Coillot. Les devis se décomposent comme suit :

-travaux salle du Conseil : -réfection plafond, peinture...	4 593.60 €
-travaux Espace Coillot : -peinture des murs et réfection du plafond	6 140.40 €

Les élus souhaitent un devis supplémentaire pour la salle du Conseil.

Après validation ces travaux seront programmés dans le budget 2021.

Le conseil approuve.

6) informations diverses :

-CCID : 2 listes de noms ont été envoyées à la direction générale des finances publiques au mois de juillet, 12 titulaires et 12 suppléants inscrits par ordre alphabétique, afin de désigner les noms des membres de la commission communale des impôts directs. La liste des titulaires a été retenue et coupée en deux pour faire à nouveau 2 listes dont 6 titulaires et 6 suppléants en gardant l'ordre des noms.

-Projet jardin d'enfants : une demande de subvention pour l'achat du terrain a été faite auprès du Conseil départemental à hauteur de 6000 € et nous espérons une réponse en fin d'année. Un courrier a été fait ce jour afin de savoir si la consultation de l'architecte des bâtiments de France était nécessaire pour ce projet. Le 9 septembre l'architecte paysager du CAUE viendra visiter le site

afin d'établir une première ébauche du projet.

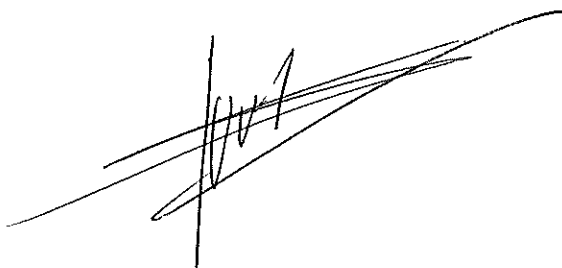
-PA Diane 3 : le permis d'aménager Diane 3 a été déposé le 20/08/2020 et est en cours d'instruction. C'est la dernière tranche des travaux du bourg qui comprendra 9 lots. (8 lots à vendre et 1 que le propriétaire se garde).

-Le maire explique que le Syndicat du Ciron a soulevé le fait que la conduite de transport de gaz qui traverse la commune et passe sous le Ciron n'est pas enfouie assez profondément à cet endroit et constitue un obstacle sur la rivière. Des travaux vont donc être effectués pour y remédier.

-repas des aînés : dans les conditions sanitaires actuelles une décision sera prise avant fin octobre afin de décider si le repas de fin d'année aura lieu comme tous les ans. Le maire propose de suspendre cette cérémonie et de trouver une solution alternative pour marquer la fin d'année auprès de nos aînés. Le conseil approuve.

-L'application City Wall est active et téléchargeable gratuitement depuis un mobile. Ce dispositif permet aux administrés de recevoir des informations directement sur leur smartphone.

Séance levée à 21h15.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the text 'Séance levée à 21h15.' and extends across the width of the page.